

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-022**

L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 29

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 février 2017

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Valérie BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Aménagement d'un cabinet
médical à La Meyze

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Michel ANDRIEUX, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Isabelle BARRY
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Monique PLAZZI donne pouvoir à André DUBOIS
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETARE : Gilles DELANGE

Considérant que la Commune de La Meyze va connaître le départ en retraite de son médecin généraliste dans le courant de l'année 2017. Compte-tenu des modalités d'exercice de sa profession par le médecin actuel, la Commune de La Meyze propose de mettre à disposition de la Communauté de Communes un local attenant à la Poste. Dans le cadre de sa compétence, la Communauté de Communes réaliserait les aménagements nécessaires à l'accueil d'un nouveau médecin,

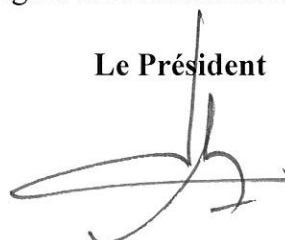
LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** le projet d'aménagement d'un cabinet médical à La Meyze, ainsi que le plan de financement ci-dessous :

Aménagement d'un cabinet médical à La Meyze					
Dépenses (en euros H.T.)		Recettes (en euros H.T.)			
Nature	Montant	Organismes		Montant	Pourcentage
Travaux et ingénierie	110 000 €	Etat	DETR	27 500 €	25 %
		Sous-total :		27 500 €	25 %
		Autofinancement :		82 500 €	75 %
TOTAL :	110 000 €	TOTAL :		110 000 €	100 %

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président



D. BOISSERIE

